

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23- 020645

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12706 Société : RAN

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EL KARROURI Rhita

Date de naissance : 10/03/1985

Adresse : A 78844

Tél. : 0666957545 Total des frais engagés : 316,100 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :/...../.....

Nom et prénom du malade : Mounir TAJIDI Age : 1974

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Cor pulmone de dossie

Affection longue durée ou chronique : ALD Pathologie : ACQUEL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 13 OCT 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CPAM Le : 13/10/23

Signature de l'adhérent(e) : 13/10/23 

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

description des ordonnances

جُرُد الْوَصْفَات

وصف العمليات

نارجع التسمية Date d'exécution	النعناع المفترض Prix facture	توقيع وطابع الصيدلي أو صور التجهيزات الطبية Signature et Cachet du Pharmacien et/ou Fournisseurs des dispositifs médicaux
27/05/18	1.16,00	PHARMACIE CULMES CASA S.A.R.L.A.U Angle Bd Ghenui et Yacoub El Mansour - Casablanca
	INP : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> INPE 092047489	INP : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Tel: 0522 36 08 06

Actes de Biologie, Radiographie et Imagerie

عمليات الإحياء، الأشعة والصور

تاریخ العلیات Dates des actes	رمز العلیات Code des actes	معامل العلیات Lettre clé+ Cotation NGAP	قیمة المعامل Valeur Clé	المبلغ المفترض Montant facturé	توقيع وطابع طبیب الأشعة أو الاحیانی Signature et Cachet du Radiologue ou Biologiste
INP : 					
INP : 					

Actes Paramédicaux

الطبين المساعدات عمليات

Description des actes

على الطبيب تحديد السن المعالج، العملية المحرّاة مع تحديد طبيعة العلاجات، وكذا معاملتها طبقاً لدليل العمليات المهنية.

Le praticien est prié de préciser la dent traitée. l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins et son coefficient d'après la nomenclature des actes professionnels.



Le plug-in Adobe Flash Player n'est plus compatible

Acceuil > Application > assure app

(/portailapps/www/index.php/assures/auth/de)



En vertu de l'article 73 de Loi 65-00 portant code de la Couverture médicale de base, La CNOPS est l'organisme gestionnaire de l'Assurance Maladie Obligatoire pour le personnel du secteur public. En vertu de l'article 83 de ladite Loi, les Mutuelles gèrent pour le compte de la CNOPS les soins ambulatoires (les dossiers de maladie)

Information EN COURS DE TRAITEMENT 3 PAYE RETOUR POUR COMPLEMENT 2

❶ Uniquement les dossiers payés des derniers 6 mois sont affichés.

Nb.Dossier(s)	Date de réception	Date Paiement	Mode Paiement	Bénéficiaire	Frais engagés	AMO	Mutuelle	Total
- 2	-	02/10/2023	Virement	-	964,70	522,50	102,50	625,00
82628310	28/08/2023	Payé en : 35 jours		JAIDI MOUNIR	316,00	202,65	34,32	236,97
82628150	28/08/2023	Payé en : 35 jours		JAIDI RYAD	648,70	319,85	68,18	388,03
■ 1	-	08/09/2023	Virement	-	2 170,31	1 577,11	385,35	1 962,46
■ 2	-	18/08/2023	Virement	-	3 587,50	1 434,60	340,68	1 775,28
■ 1	-	28/06/2023	Virement	-	540,80	218,56	45,03	263,59
■ 5	-	01/06/2023	Virement	-	2 249,90	829,53	164,96	994,49
■ 1	-	14/03/2023	Virement	-	214,00	64,00	12,00	76,00
■ 1	-	02/02/2023	Virement	-	383,60	139,88	27,04	166,92

Application Mobile : SMART CNOPS - Assuré : Télécharger (<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.cnops.app&hl=fr>)

★★★★★



Dr BOUSLIKHANE Houda
Chirurgien Dentiste
Diplômée de la Faculté de Médecine
Dentaire de Monastir

Dr. HOUDA BOUSLIKHANE

BD LAGOTHA AV J LOT JAWHARA

LOT B SIDI MOUMEN CASABLANCA

Tel: 0522 67 21 67 - 06 75 37 32 48

Fait à Casa Le 27/07/2023

Ordonnance Facture.

Dr. HOUDA BOUSLIKHANE

BD LAGOTHA AV J LOT JAWHARA

LOT B SIDI MOUMEN CASABLANCA

Tel: 0522 67 21 67 - 06 75 37 32 48

AVoir Rec la Somme de 200 DH
de la Part de JAI OI monsieur
en Contre Partie de Soin Réalisé

Dr. HOUDA BOUSLIKHANE
BD LAGOTHA AV J LOT JAWHARA
LOT B SIDI MOUMEN CASABLANCA
Tel: 0522 67 21 67 - 06 75 37 32 48

📍 Bd Lagotha Av J Lot Jawhara Lot B Sidi Moumen - Casablanca
📞 +212 6 75 37 32 48
📠 +212 5 22 67 21 67



Dr BOUSLIKHANE Houda
Chirurgien Dentiste
Diplômée de la Faculté de Médecine
Dentaire de Monastir

Ordonnance

Fait à Casab Le 27 / 07 / 2023

N° 54582 9042

102,00 Birodogyl (NS)
14,00 Dr. Bouslikhane Houda
116,00

BIRODOGYL
CP PEL B15
PER: 01/25
2023/07/22
P.P.V: 102DH00
Barcode
6 118000 060567

6 118000 040972
PARACETAMOL
Doliprane 1000 mg
10 comprimés
PPV: 14DH00
PER: 01/25
LOT: L072

Dr. HOUDA BOUSLIKHANE
BD LAGOTHA AV J LOT JAWHARA
LOT B SIDI MOUEN CASABLANCA
Tel: 0522 67 21 67 - 06 75 37 32 48

Bd Lagotha Av J Lot Jawhara Lot B Sidi Moumen - Casablanca
+212 6 75 37 32 48
+212 5 22 67 21 67

